



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE REDON

REDON, le 21 juin 2010

**COMMISSION LOCALE
D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE**

**Société TREE – LA DOMINELAIS
Réunion du 15 juin 2010**

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel BRUNEAU, Sous-préfet de REDON, a présidé, le 15 juin 2010, la réunion de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du centre de stockage de déchets industriels non dangereux de la société TREE à LA DOMINELAIS.

Etaient présents :

Collège des collectivités territoriales

- M. Jean-François GUERIN, représentant le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, conseiller général du canton de REDON
- M. Alain DAVID, représentant la Communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY, président de la communauté de communes du GRAND FOUGERAY
- Mme Marie-Françoise DUBOIS, représentant la commune de LA DOMINELAIS, maire de LA DOMINELAIS

Collège des associations de protection de l'environnement et des riverains

- M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne
- Mlle Christine RIBOT, membre du comité de riverains

Collège de l'exploitant

- Mme Delphine ANDRE, PDG du groupe Charles ANDRE
- M. Patrice COUTURIER, Directeur général Société TREE
- M. Laurent ROEDINGER, Responsable d'exploitation TREE

Collège des représentants de l'Etat

- M. Jocelyn LEVAVASSEUR, représentant Monsieur le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (anciennement DRIRE)
- M. Christian ENFRIN, représentant Monsieur le Directeur de la Délégation Territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'Agence Régionale de Santé (anciennement DDASS 35)
- M. Dominique COFFINET, représentant Monsieur le Directeur départemental du Territoire et de la Mer (anciennement DDAF 35)

Assistait également à la réunion :

- Mme Brigitte DAVID, chargée des installations classées à la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture d'Ille-et-Vilaine
- M. Cyril SIMON, Secrétaire Général adjoint de la Sous-préfecture de Redon
- Mlle Sonia GUENOLE, Service Développement économique à la Sous-préfecture de Redon.

M. BRUNEAU ouvre la séance.

I – Installation de la CLIS

M. BRUNEAU présente les différents membres présents de la commission. Après avoir constaté l'absence de M. Patrick DURAND, membre de l'association ARCAVIE, M. BRUNEAU déclare la CLIS installée.

II – Approbation du règlement intérieur de la CLIS

Un projet de règlement intérieur a été adressé par lettre du 26 mai 2010 par M. BRUNEAU aux membres titulaires de la CLIS.

Lecture de ce projet de règlement intérieur est faite par M. BRUNEAU aux membres de la CLIS.

Après examen et discussion, un certain nombre de modifications est décidé par les membres de la CLIS :

- Titre et article 1er : préciser « centre de stockage déchets *industriels* non dangereux ».
- Article 2 :
 - o remplacer « installation de stockage des ordures ménagères » par « installation de stockage de *déchets industriels non dangereux* ».
 - o remplacer « articles 20 et 20-1 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié » par « articles *R512-33 et R512-34 du code de l'environnement* ».
 - o remplacer « article 38 du décret du 21 septembre 1977 précité » par « articles *R512-69 du code de l'environnement* ».
- Article 4 : remplacer « la commission se réunit autant que de besoin et au moins une fois par an » par « la commission se réunit autant que de besoin et au moins *deux* fois par an » (une au printemps sur la base du rapport d'activité et une deuxième à l'automne).
- Article 5 : corriger « Les membres de la commission peuvent effectuer une visite du site à l'occasion des réunions de la CLIS ».
- Article 6 : rajouter, à la fin de l'article, « *un point presse ou une communication à l'issue de la CLIS peut être prévu après information préalable des membres de la commission* ».
- Article 7 : rajouter, à la fin de l'article, « *toute communication à l'égard de la presse par l'un des membres de la CLIS relativement aux échanges et délibérations au sein de la CLIS doit faire l'objet préalablement d'une validation par le Président de la CLIS* ».
- Article 8 :
 - o préciser « centre de stockage déchets *industriels* non dangereux »
 - o préciser la date d'approbation du règlement intérieur (à savoir 15 juin 2010).

III – Rapport d'activité 2009

Après une rapide présentation de la société TREE, lecture du rapport d'activité 2009 est faite par M. COUTURIER aux membres de la CLIS :

- Présentation de l'installation,
- Analyses environnementales,
- Gestion des effluents,
- Informations diverses.

La lecture de ce rapport suscite un certain nombre de questions de la part des membres de la CLIS, notamment concernant les analyses environnementales sur la qualité des eaux à proximité du site (quelques dépassements constatés pour les nitrates, ammonium et phosphore selon les secteurs). Les réponses sont apportées par M. COUTURIER qui évoque l'impact de l'agriculture et de la pluviométrie (lessivage des sols). M. LEVAVASSEUR souligne que les analyses environnementales ne permettent d'évaluer l'impact de l'installation sur l'environnement que dans la durée.

Deux principaux points sont soulevés :

- Le collège des collectivités territoriales et le collège des associations de protection de l'environnement et des riverains soulignent que les déchets proviennent majoritairement de Loire-Atlantique, alors qu'une partie des installations de stockage a été financée par les seuls contribuables d'Ille-et-Vilaine. Un rééquilibrage serait souhaitable de façon à mieux se conformer aux conclusions de l'étude d'impact qui avait conduit à la création du site.
- L'aire de repos de la Primaudais, située à proximité du site, présente un dysfonctionnement en matière d'assainissement, qui se répercute dans les analyses effectuées par la société TREE au niveau des eaux de ruissellement. M. LEVAVASSEUR précise qu'un projet de transfert à POLIGNE de cette aire de repos, gérée par la DIRO, est en cours. M. BRUNEAU décide d'adresser une lettre à la DIRO, avec copie au Préfet, afin de l'avertir du dysfonctionnement relevé.

Il est demandé au collège de l'exploitant de préciser dans son prochain rapport annuel les points suivants :

- présenter une coupe transversale des alvéoles précisant les différentes couches constitutives,
- faire figurer en annexe 6 les mares n°1, 2 et 3 évoquées en pages 29 à 31 du rapport annuel 2009,
- détailler les différents travaux entrepris en 2010, en précisant leur état d'avancement,
- fournir un plan du site, en plus de celui figurant au rapport annuel,
- présenter un inventaire détaillé des déchets stockés,
- prévoir une présentation du rapport annuel sous forme de vidéoprojection.

IV – Rapport sur les incidents

M. COUTURIER présente les deux incidents recensés sur le site de LA DOMINELAIS en 2010.

- Incident du 27 au 30 avril 2010 :

Des fumées ont été constatées et un petit foyer de combustion localisé. Le problème a été rapidement maîtrisé, les déchets enlevés et la membrane réparée. La société TREE en avait informé la DREAL et la mairie de LA DOMINELAIS. Un rapport d'incident avait alors été adressé à la DREAL, la mairie de LA DOMINELAIS et la Sous-préfecture de Redon.

- Incident du 11 mai 2010 :

Incident de même nature que le précédent. Toutefois les foyers de combustion étaient plus importants et ont nécessité l'intervention des pompiers. Les déchets en question ont été évacués, retraités à un autre endroit, puis la zone noyée avant réparation de la membrane dans les alvéoles concernées. Le maire a été prévenu, puis la DREAL s'est déplacée sur site. La zone incriminée a été bouchée afin d'éviter toute pénétration d'oxygène et éviter le retour de la combustion.

Concernant le second incident, M. BRUNEAU constate qu'il n'a pas été rendu destinataire d'un rapport d'incident et demande au collège de l'exploitant de faire le nécessaire.

De façon plus générale, M. BRUNEAU demande au collège de l'exploitant de bien vouloir le prévenir directement, au même titre que la mairie et la DREAL, de tout incident pouvant affecter le site.

M. COUTURIER précise que, suite à ces incidents, trois mesures préventives ont été prises par la société TREE :

- la société TREE prévoit d'adresser une lettre aux centres de tri avec lesquels elle travaille pour les sensibiliser aux risques d'incendie engendrés par la présence de fusées de détresse dans les déchets,
- la société TREE a sensibilisé ses conducteurs en interne à veiller à ne pas laisser d'entrées d'air sur les talus,
- la société TREE envisage de faire réaliser des contrôles thermographiques par un laboratoire extérieur.

V – Visite du site

Compte tenu du temps imparti, M. BRUNEAU et les membres de la CLIS constatent qu'il n'est pas possible de procéder à la visite du site ce matin-même.

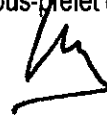
Avec l'accord des membres du collège de l'exploitant, il est décidé collégalement de reporter cette visite au mercredi 8 septembre 2010 à 9H30.

VI – Questions diverses

M. BRUNEAU constate que les membres de la CLIS n'ont pas d'autres questions à poser.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEAU remercie les participants. La séance est levée à 12 H 45.

Le Président
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-préfet de Redon,



Jean-Michel BRUNEAU